Réunion de quartier Clemenceau

Jeudi 23 mai 2019 à 20h

Salle Maurice Chevalier

Introduction générale sur la situation de la ville et sur les outils de stratégie à moyen et long terme

PRÉSENTATION DE L'OUTIL SPL « DESTINATION AMNÉVILLE » ET DE SES PREMIÈRES AVANCÉES

Création de la société publique locale (SPL) Destination Amnéville en octobre 2017 après délibération du conseil municipal du 30 juin 2017

Outil de gouvernance institutionnelle collégial et transparent regroupant les actionnaires publics suivants :

- Commune d'Amnéville, actionnaire majoritaire
- CC Pays de l'Orne Moselle, CC Rives de Moselle
- Région Grand Est, Département de la Moselle
- Commune de Rombas et Commune de Marange-Silvange

Destination Amnéville

OBJETS :

- Assurer la promotion, le rayonnement, la mise en valeur et le développement du site et de toutes activités s'y rapportant

- Assurer la gestion, la coordination et l'organisation de l'exploitation des équipements de loisirs confiés par la commune (golf, snowhall, Imax…)

- Engager et réaliser les opérations d'aménagement ayant vocation à favoriser le développement du site, y compris en lien avec le schéma d'aménagement touristique départemental, et d'activités en découlant (solutions de mobilité, stationnement, etc.)

OBJECTIF :

S’appuyer sur le professionnalisme d’opérateurs de loisirs reconnus et une dynamique d’investissements privés, un réseau de compétences et d’experts, un urbanisme et un aménagement de station repensés, un marketing et une communication partagée.

ACTIONS :

- Le 4 novembre 2017, reprise de l'activité golfique par la société d'exploitation Gaia
- Reprise de l'accueil et de la promotion du tourisme au 1er janvier 2018
- Signature de 3 concessions d'aménagements, représentant 21 millions d'euros d'investissements dont l'effacement de la ligne RTE
- Reconversion de l'ancien cinéma 3D I-MAX en E-MAX Events Factory.

- Création de la marque « Amnéville, La cité des Loisirs »

- Reprise de l'activité du Snowhall par LABELLEMONTAGNE le 1er novembre 2018, création d'un parc de la glisse outdoor

<u>Investissement</u> : 7 M€ (3 M€ par les collectivités et 4 M€ par LABELLEMONTAGNE)

PROJETS :

- Études en cours pour :

le devenir du Galaxie

le devenir du Pôle Thermal

FINALITÉ POUR LA COMMUNE :

- tout en restant propriétaire des équipements, alléger au fur et à mesure la charge des investissements incombant à la commune à ce titre,

- aux termes des contrats confiés via la SPL, bénéficier des améliorations apportées aux équipements ;

- en sauvegardant les activités pérenniser des recettes impératives pour le budget de fonctionnement de la commune ;

- en éloignant la charge des équipements de « La Cité des Loisirs », permettre de mobiliser les moyens budgétaires de la commune principalement sur les services et installations de la Ville elle-même.

Amnéville LES THERMES

PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT URBAIN INTÉGRANT

Les rue Clemenceau et rue des Romains

Le secteur Portes de l'Orne dont :
le quartier gare et la rue de la République

Le secteur rue St Charles

Signature d'une concession d'aménagement et de réhabilitation urbaine avec la SODEVAM le 4 avril 2019

- Pour valoriser les propriétés d'Amnéville au profit du recentrage des services publics concernés en un seul ensemble immobilier,

- Pour réduire les charges de fonctionnement en mutualisant des fonctions sur un seul équipement plus économe en énergie (conservatoire, accueils péri et extrascolaires,

- Pour contribuer la préservation de notre démographie et de nos effectifs scolaires,

- Pour dynamiser les secteurs faisant face aux Portes de l'Orne, et en cœur de ville sur lesquels la ville souhaite avoir un droit de regard en cas de mutations pour en préserver la dynamique économique et commerciale

Dix secteurs ont ainsi été définis :

- Secteur des Portes de l'Orne,
- Secteur du conservatoire
- Secteur « Cherrier »,
- Secteur « Charles Péguy »,
- Secteur Saint Exupéry,
- Secteur salle polyvalente,
- Secteur Terres Blanches III,
- Secteur Bournon,
- Secteur commerces du cœur de ville,
- Maison « Vaglio » à Malancourt-la-Montagne.

Pour maitriser le développement urbain, le prix du foncier, la mixité des modes d'habitat, le maintien des commerces et services du cœur de ville, la qualité architecturale et le développement durable.

OBJECTIFS

Confier à un concessionnaire (SODEVAM) pour une durée de 20 ans la maitrise d'ouvrage et la prise en charge de ces projets.

QUEL INTÉRÊT POUR LA COMMUNE ?

Générer à partir de 2021 des recettes nouvelles et des économies de fonctionnement nécessaires à l'autofinancement du budget communal tout en externalisant le risque et la recherche de financement.

ZOOM SUR LE QUARTIER CLEMENCEAU

Travaux réalisés rue Clemenceau

Travaux à venir rue des Romains

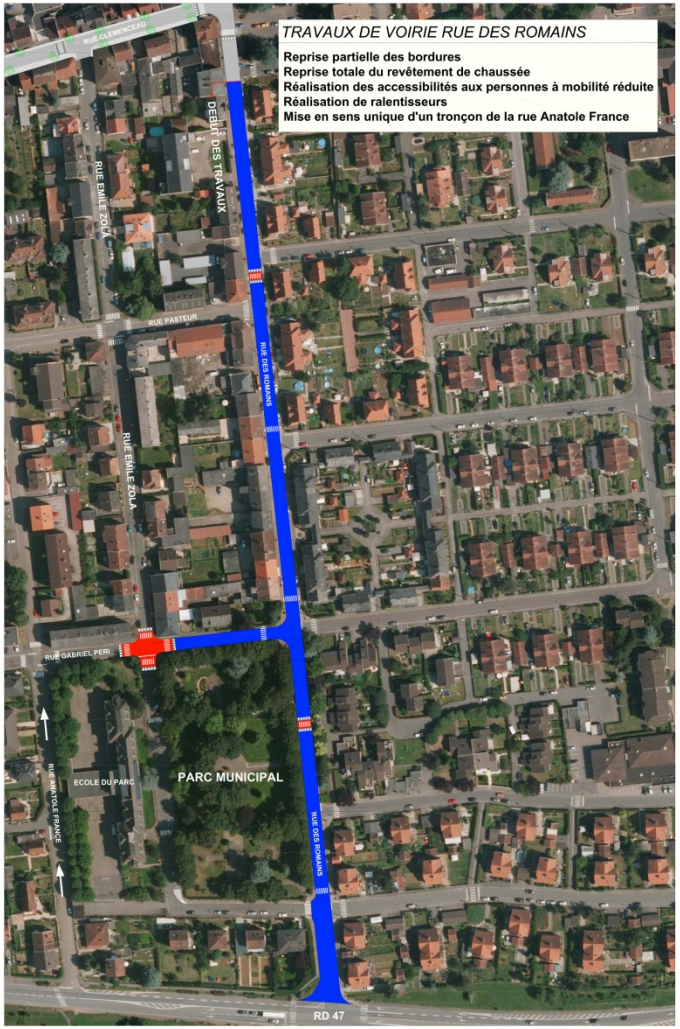

GIRATOIRE RD8

Projet de création d'un carrefour giratoire
rue de la Ferme - RD8

AVANT

Projet de création d'un carrefour giratoire
rue de la Ferme - RD8

APRÈS

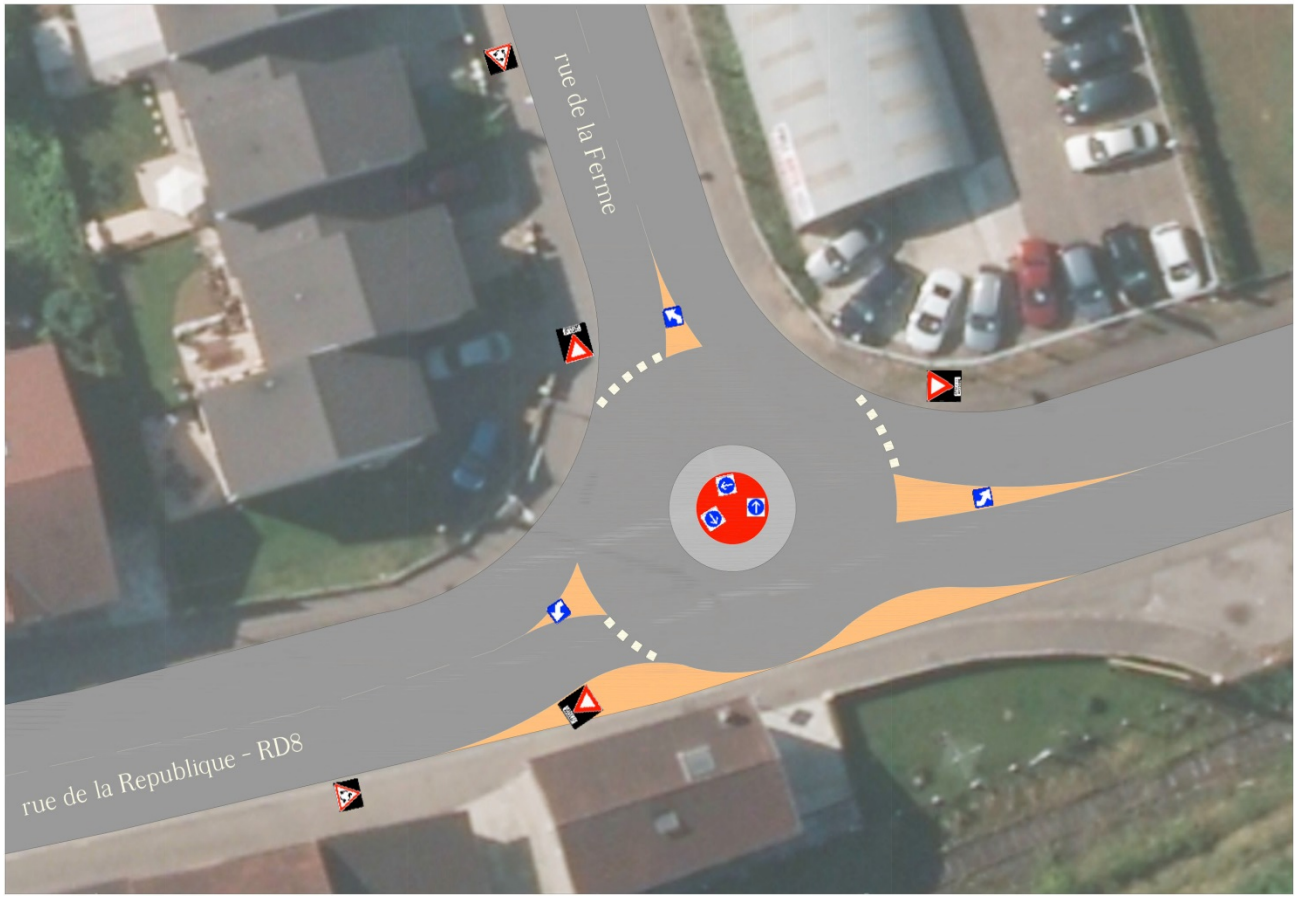

Projet rue St Charles et Quartier gare

BAT C
3x T2
2x T4
ENTREE
PAV F
T5
PAV F
T5
9pk
14pk
ACCES VL
ENTREE
PAV E
T5
PAV E
T5
PAV D
T4
PAV D
T4
PAV D
T4
4pk
BAT A
9x T2
11x T3
2x T4
17pk
BAT B
2x T3
2x T4
8pk
Aire de
jeux
ENTREE
ACCES VL
POSSIBLE
LIAISON
PIETONNNE

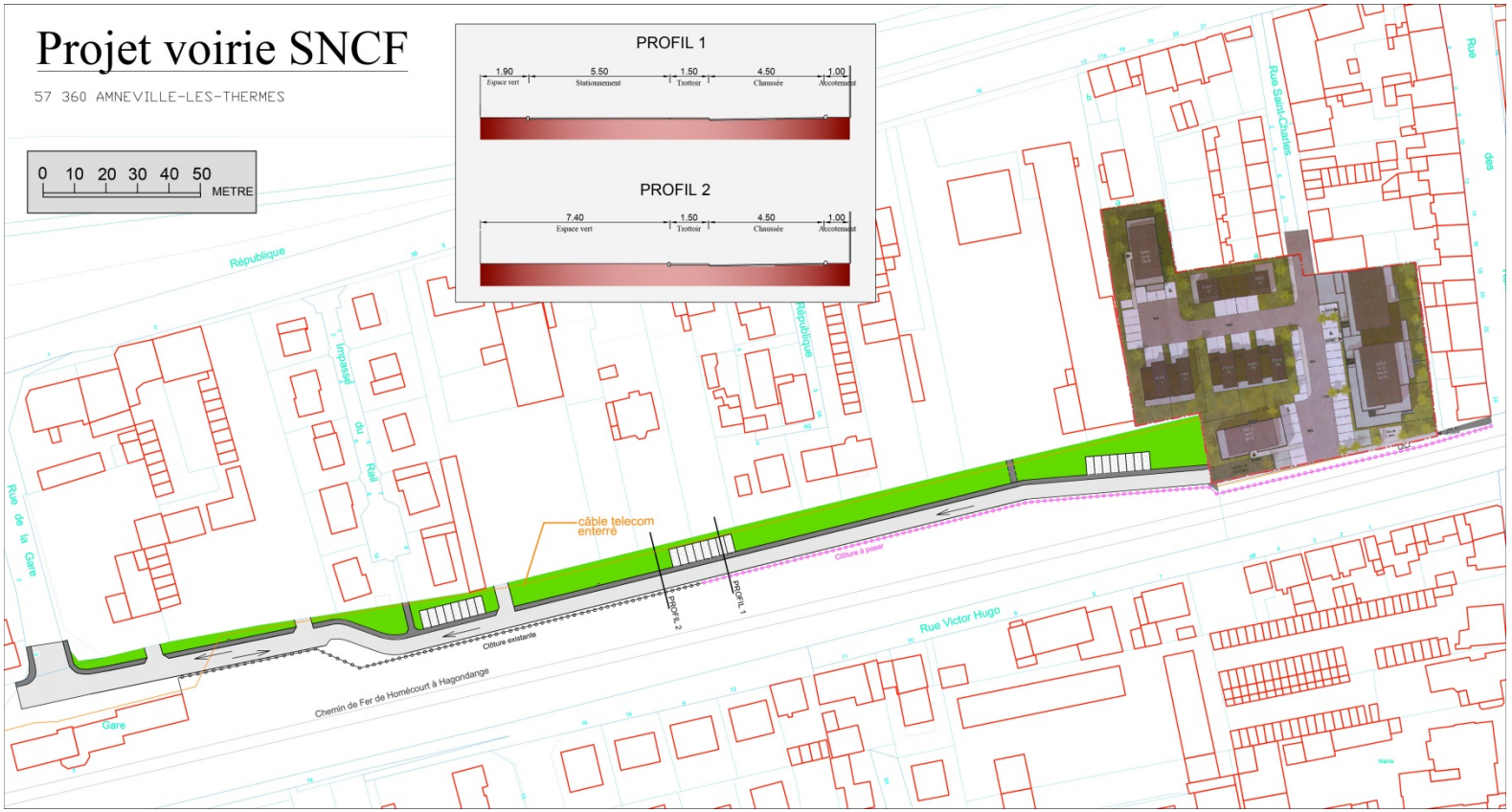
Projet voirie SNCF
57 360 AMNEVILLE-LES-THERMES
0 10 20 30 40 50
METRE
PROFIL 1
1.90 Espace vert
5.50 Stationnement
1.50 Trottoir
4.50 Chaussée
1.00 Accotement
PROFIL 2
7.40 Espace vert
1.50 Trottoir
4.50 Chaussée
1.00 Accotement
République
Impasse du Rail
Rue de la Gare
câble telecom enterré
Clôture à poser
Clôture existante
PROFIL 2
PROFIL 1
Chemin de Fer de Homécourt à Hagondange
Gare
Rue Victor Hugo
Rue Saint-Charles
Rue des

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 11 février 2019 s'appuyant sur les résultats obtenus sur Malancourt, a préconisé un élargissement du dispositif sur les autres quartiers de la ville.

➢CADRE

- **Code général des collectivités territoriales**

article L 2211-1: Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publiques et de prévention de la délinquance

- **Instruction ministérielle de juin 2011**

➢CONCEPT

La mise en place de la participation citoyenne demande:

- L’adhésion des élus
- L’engagement de la population
- La signature d’un protocole *(Maire, Procureur de la République, Police Nationale)*

➢OBJECTIF

L’objectif est d’associer les habitants à la protection de leur environnement par une participation citoyenne pour :

- Augmenter le sentiment de sécurité
- Améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d’appropriation
- Accroitre l'efficacité de la prévention de proximité

Il est uniquement demandé :

- De renseigner sur les faits et **NON** sur des personnes nommément désignées;
- D'observer, et **NON** de surveiller ou de patrouiller

- La participation citoyenne est complémentaire de l'action habituelle de la police nationale

- Est une démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité du secteur par **une action concertée et partenariale = sécurité partagée**

- Repose sur l'adhésion au dispositif de « référents » auprès de la population (« référents » nommés parmi les volontaires, sensibles aux questions de sécurité et au sens civique)

Le fonctionnement :

- Les « référents » informent la police nationale et le maire des agissements et des véhicules suspects;
- Les « référents » relaient l'action de la police nationale auprès de la population et favorise le diffusion de conseils préventifs ;
- Les « référents » et les acteurs locaux sont tenus informés dans le cadre de la prévention de proximité;

Réaction de forces de police :

- Le service de Police est adapté en cas de signalement. Cela peut entraîner la réaction immédiate d'une équipe d'intervention

Bilan du dispositif « participation citoyenne » à Malancourt la Montagne

Créé en 2017, le dispositif porte ses fruits.

- Communication des chiffres officiels lors de la réunion du CLSPD :

- cambriolages **2017 : 15**
  2018 : 04

- vols automobiles **2017 : 03**
  2018 : 00

- vols à la roulotte **2017 : 02**
  2018 : 00

- Fonctionnement efficient du partenariat entre la police nationale, la police municipale et les référents du dispositif.

- Atout bénéfique du rapprochement des services de police et de la population.

- Volonté d'étendre le dispositif à d'autres quartiers.

QUESTIONS DIVERSES

Insertion de la commune dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Cattenom

- Elargissement du périmètre de sécurité autour de la centrale nucléaire de Cattenom d'un rayon de 10 à 20 kilomètres.
- 71 communes supplémentaires dont désormais Amnéville – Malancourt.
- Pas de danger supplémentaire constaté, mais une accentuation du principe de précaution pour tous secteurs autour d'établissements nucléaires après la catastrophe de Fukushima au Japon en 2011.
- Mise en place d'une campagne d'information et de consignes à suivre en cas d'accident.
- Distribution de pastilles d'iode pour la population à ingérer en cas de fuite radioactive.
- Réunion d'information prévue courant deuxième semestre 2019

71 nouvelles communes concernées par le plan de sauvegarde
Moselle
La centrale
Cattenom
Les nouvelles communes incluses dans le périmètre de plan de sauvegarde de la centrale
Les communes du premier périmètre de plan de sauvegarde de la centrale
Photo : Pierre Hecker
Le Républicain Lorrain

ACTUALITÉS D'AMNÉVILLE-LES-THERMES

- **Inscriptions 2019/2020 pour le périscolaire du matin et du soir, de la cantine et accueil du mercredi**
  du lundi 6 mai au vendredi 14 juin de 8h15 à 11h15 et de 14h15 à 17h15
  au service Enfance – Espace St Exupéry – 78, rue Clemenceau

- **100 ans du CSOA**
  le jeudi 30 mai à partir de 10h au stade municipal

- **Fête du bœuf**
  le dimanche 9 juin à partir de 11h sur la place F Rau puis à l'espace Edelweiss

- **Inscriptions pour le centre aéré d'été des enfants de 3 à 6 ans**
  du 11 juin au 05 juillet au service Enfance – Espace St Exupéry – 78, rue Clemenceau

- **Concert 100 voix pour 100 ans**
  le vendredi 14 juin à 20h à l'Espace Edelweiss - billets d'entrée à retirer à la médiathèque Jean Morette

- **Fête foraine**
  du samedi 15 au mercredi 19 juin sur la place F Rau

- **Inscription au concours des maisons et balcons fleuris**
  du 17 au 28 juin de 9h à 11h30 et de 14h30 à 16h30 à la salle Maurice Chevalier

- **Fête de la musique et feu de la St Jean**
  le samedi 22 juin à partir de 18h à l'Espace Edelweiss

- **Inauguration de la place Docteur Jean Kiffer**
  le dimanche 30 juin à 11h30 aux abords de l'église St Joseph